

Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse notre pays et suivant les décisions prises par le Ministre de l'action et des comptes publics :

- ➔ l'accès aux déclarations en ligne sera actif à compter du **20 Avril 2020**
- ➔ la déclaration en ligne devra être souscrite avant le **8 Juin 2020**
- ➔ la déclaration papier sera à déposer auprès des services de l'administration fiscale avant le **12 Juin 2020**

Vous pouvez contacter l'administration fiscale uniquement par :



* téléphone aux numéros suivants :

- pour le prélèvement à la source : 0809 401 401
- ou le centre impôts service : 0810 467 687



* votre compte fiscal personnel internet :

- pour toutes questions fiscales via votre messagerie sécurisée
- ou pour prendre un rendez-vous téléphonique

Aucun accueil physique ne sera effectué pendant la période de confinement



MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION